

## **Offre d'emploi : Agent portuaire (H/F) en CDI**

La régie autonome d'exploitation Saint-Quay Port d'Armor, placée sous la tutelle d'un syndicat mixte composé du département des Côtes d'Armor (55%) et de la ville de Saint-Quay-Portrieux (45%) recrute :

**Un(e) Agent portuaire (H/F) 1<sup>er</sup> échelon** en application de la convention collective nationale des personnels des ports de plaisance.

Sous l'autorité du Directeur et sous la responsabilité du Maître de Port.

### **Missions :**

- Surveillance générale du port, bassins et terre-pleins
- Accueil et placement des bateaux, remorquages
- Assurer le nettoyage et la propreté des lieux et locaux
- Gestion du plan d'eau : relevé et optimisation
- Distribution de carburants
- Petit entretien général sur les ouvrages, le matériel portuaire, les bateaux confiés, les locaux portuaires
- Tri et évacuation des déchets
- Mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement
- Perception des taxes d'amarrage et des règlements de carburants
- Accueil des plaisanciers, conseils et informations
- Toutes tâches en relation avec l'exploitation et nécessitant ou non une petite spécialisation

### **La personne doit :**

- Posséder une formation généraliste à dominante technique
- Avoir de bonnes connaissances de l'outil informatique
- Être titulaire au minimum du permis mer côtier et du permis B automobile
- Disposer d'une bonne connaissance du nautisme et des ports
- Avoir une bonne condition physique (travail en extérieur toute l'année, station debout, être à l'aise sur bateau et ponton)
- Avoir le sens du contact et du travail en équipe
- Être capable de s'exprimer en anglais, au moins à l'oral
- Être disposée à travailler de façon récurrente le week-end et jours fériés, par roulement
- Être capable d'initiative et d'autonomie (travailler seul)
- Posséder une aptitude et un goût pour les petits travaux (espace vert, peinture, menuiserie, plomberie, mécanique, assemblage...)

Les candidatures sont à adresser à : [myjobinamarina@gmail.com](mailto:myjobinamarina@gmail.com) avant le 21 février 2020